

# Information

**Les comités syndicaux sont des instances publiques. Ceci fait office d'information et ne tient pas lieu d'invitation.**

A titre d'information, la prochaine réunion du comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 se tiendra le :

**Vendredi 13 décembre 2024, à 9h30**  
**Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05**  
**ZA grande île Nord – 491 Rue des Pins**  
**05230 CHORGES**

**L'ordre du jour est le suivant :**

**I. Affaires Générales**

- 1.1. Présentation des délibérations prises en réunion de Bureau du 5 décembre 2024
- 1.2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 15 octobre 2024
- 1.3. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 18 novembre 2024
- 1.4. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la SEM Hautes-Alpes énergies et Territoire d'énergie Hautes Alpes SyME05
- 1.5. Adhésion de la commune de Veynes à la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05
- 1.6. Modification statutaire de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

**II. Ressources Humaines**

- 2.1. Mise en place du forfait mobilité durable

**III. Finances**

- 3.1. Décision modificative au budget général
- 3.2. Décision modificative au budget annexe Réseau de chaleur
- 3.3. Programme des investissements 2025 de territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05
- 3.4. Budget primitif 2025 du budget général
- 3.5. Budget primitif 2025 du budget annexe Eborn
- 3.6. Budget primitif 2025 du budget annexe Réseau de chaleur
- 3.7. Budget primitif 2025 du budget annexe Production d'énergies renouvelables

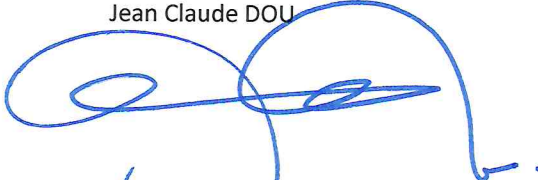
**IV. Service public de l'électricité – Réseaux et Travaux**

- 4.1. Convention relative à la transmission de données entre Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 et Enedis
- 4.2. Convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante entre Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 et Enedis

## V. Transition énergétique

- 5.1. Réseau de chaleur – Règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur et de la police d'abonnement pour le réseau de chaleur sur la commune de Montgenèvre
- 5.2. Réseau de chaleur – Règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur et de la police d'abonnement pour le réseau de chaleur sur la commune de Veynes
- 5.3. Création d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) départementale
- 5.4. Avenant à la convention de groupement du Réseau Eborn
- 5.5. Plan de financement du déploiement du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) 2

Le Président,  
Jean Claude DOU



de 27 - 11 - 2024